



**CHAMBRE
D'AGRICULTURE**
RÉGION CENTRE

Restaurer les granges à Porteau et valoriser le patrimoine

L'expérience du Pays de la Châtre en Berry

Un patrimoine identitaire riche mais dégradé...

Caractéristiques du bâti agricole du 19^{ème} siècle, les nombreuses granges à porteau du Boischaut Sud ont perdu leur fonction d'hébergement des animaux et des fourrages et leur réaffectation est difficile.

Même si leur attachement à ce patrimoine emblématique est très fort, beaucoup de propriétaires renoncent aujourd'hui à leur maintien en bon état.

La Chambre d'Agriculture de l'Indre et l'association Maisons Paysannes de France, en lien avec la Fondation du Patrimoine ont enclenché depuis 2000, une dynamique de restauration de ces granges grâce au soutien financier du FEOGA Objectif 2.

Malgré l'arrêt de ces crédits, la dynamique se poursuit grâce aux élus du Pays, sensibles au maintien de ce patrimoine identitaire.



Favoriser la restauration de ces granges



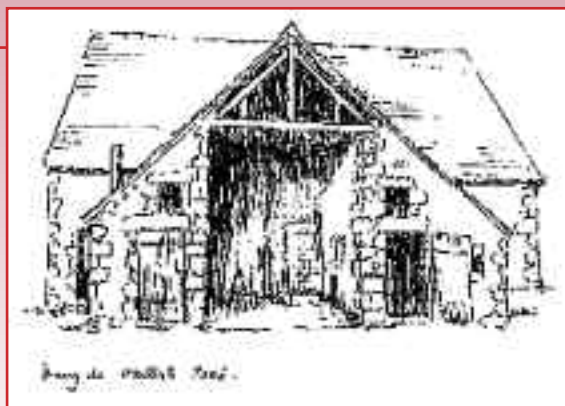
L'objectif est de permettre aux propriétaires de réaliser des travaux de restauration des toitures, maçonneries et menuiseries en mettant en œuvre matériaux et techniques traditionnels : emploi et réemploi de petites tuiles de terre cuite, maintien des coyaux s'ils existent, gouttières et descentes en zinc, ou pas de gouttières, pas de tuiles à rabat, menuiseries bois, reprises d'enduits à la chaux, chaînages, corniches et encadrements laissés apparents, ...

L'appui apporté aux maîtres d'ouvrage

Un appui financier : une ligne budgétaire pour la restauration des granges à porteau autour d'une démarche collective, dans le Contrat Régional de Pays. Le Conseil Régional apporte dans la limite de ses crédits disponibles, une aide sur les travaux réalisés par entreprise à hauteur de 25% de leur coût. L'aide est plafonnée à 10 000 euros par dossier.

- Un cahier des charges précis : un cahier des charges pour l'éligibilité des opérations est proposé par la Chambre d'agriculture de l'Indre en concertation avec le Pays et le Service Départemental d'Architecture.

- Un avis extérieur : chaque dossier est soumis à l'avis du Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement.



Déjà, 6 restaurations réalisées

L'opération a généré des restaurations de qualité, toutes visibles depuis le domaine public et mettant en valeur les savoir-faire d'entreprises artisanales locales.

6 granges ont ainsi bénéficié de travaux aidés dans le cadre du Contrat Régional de Pays,

2 d'entre elles appartiennent à des agriculteurs.

Les propriétaires se sont engagés pendant 5 ans à laisser observer leurs granges par le public lors des journées organisées par des partenaires locaux du tourisme ou par l'Association Maisons Paysannes de France.

Pour en savoir plus :

Chambre d'Agriculture de l'Indre
24, rue des Ingrains - 36022 Châteauroux cedex
Tél. : 02 54 61 61 88
accueil@indre.chambagri.fr - www.indre.chambagri.fr



Et dans les autres départements

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'Agriculture sur www.centre.chambagri.fr



Document réalisé par les Chambre d'Agriculture de la Région Centre dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole 2009 - 2013 avec le concours financier du Cas Dar.